

LA VAGUE

LOISIRS, ÉVÈNEMENTS ET
AVIS PUBLICS

AVIS IMPORTANT - SERVICE DE L'URBANISME

TEL QU'ANNONCÉ EN DÉBUT D'ANNÉE, NOUS SOMMES ACTUELLEMENT EN PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE NOS SERVICES MUNICIPAUX. DURANT CETTE PÉRDE, LE SERVICE DIRECT AU COMPTOIR ET PAR TÉLÉPHONE EST TEMPORAIREMENT RESTREINT.

IL S'AGIT D'UNE PÉRIODE TRANSITOIRE OÙ NOUS TRAVAILLONS À BONIFIER LA QUALITÉ DU SERVICE PAR, ENTRE AUTRES, LA FORMATION ET L'AJOUT DE NOUVELLES RESSOURCES.

D'ICI LÀ, NOUS VOUS ENCOURAGEONS À SOUMETTRE VOS DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE VIA LE LIEN WWW.LERY.CA, EN CLIQUANT SUR PERMIS EN LIGNE ET EN SUIVANT LES INSTRUCTIONS FOURNIES. DE PLUS, BÉNÉFICIEZ D'UN RABAIS DE 20%!

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE COMPRÉHENSION.

CONFÉRENCE ET CROISSANTS

« ÉVITER LES FRAUDES »

LE MARDI 28 MAI, 9 H 30
LIEU : HÔTEL DE VILLE

ANIMÉE PAR :
LE SERVICE DE POLICE DE CHÂTEAUGUAY

INSCRIPTION AU 450-692-6861, POSTE 290

BADMINTON RÉCRÉATIF MIXTE POUR ÂNÉS

LIEU : ÉCOLE DE L'ARCHIPEL
JOUR : TOUS LES MARDIS
HEURE : 18 H 30 - 20 H 30

COÛT : 5 \$ PAR SOIRÉE
RÉSERVÉ AUX PERSONNES DE 50 ANS ET +

INSCRIPTION PAR COURRIEL À:
CITOYENROBILLARD@GMAIL.COM

COLLECTE DES BRANCHES

PROCHAINES COLLECTES :

- SEMAINE DU LUNDI 20 MAI
- SEMAINE DU LUNDI 3 JUIN
- SEMAINE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE
- SEMAINE DU LUNDI 14 OCTOBRE

DÉPOSEZ VOS BRANCHES LE LUNDI MATIN AVANT 8 H DEVANT VOTRE DOMICILE. MERCI !
+ D'INFORMATIONS SUR WWW.LERY.CA

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-539:

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2024, adopté le projet de règlement numéro 2023-539 déterminant la division du territoire de la Ville de Léry des six districts électoraux.

Ce projet règlement a pour effet la division du territoire de Ville de Léry en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électrices et d'électeurs de ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15%) ou de vingt-cinq (25%) pour cent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale.

Le territoire de Ville de Léry est, par l'adoption du projet de règlement, divisé en six districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités :

1. District électoral : **DE LA GARE**

En partant d'un point situé en arrière-lot des résidences à l'est de la rue de La Gare et de la limite municipale sud-est, la limite municipale sud-est et sud-ouest, la limite municipale dans le lac Saint-Louis, le prolongement de cette ligne parallèle imaginaire à la rue de La Gare et cette rue jusqu'au point de départ.

Ce district comprend également l'Île aux Plaines, l'Île des Cruisers, les Îles de la Paix, la pointe à Champagne et la pointe au Renard.

2. District électoral : **LES BOISÉS**

En partant d'un point situé à la rencontre du boulevard de Léry et de la ligne imaginaire tracée en arrière-lot de la rue de La Gare, cette rue et son prolongement, de la limite municipale jusqu'à l'autoroute 30, de ce point en passant par la ligne arrière commune des lots de la rue du Parc Gendron et de la rue du Parc Woodland et son prolongement jusqu'au boulevard de Léry et ensuite jusqu'au point de départ.

3. District électoral : **BELLEVUE**

En partant d'un point situé à la rencontre du boulevard de Léry et de la ligne imaginaire tracée en arrière-lot de la rue de La Gare et son prolongement jusqu'au boulevard de Léry, de cette limite jusqu'au point sud-ouest du lot 5 141 706, de ce point jusqu'au lac Saint-Louis et longeant les rives de ce dernier et, ensuite jusqu'à la ligne imaginaire tracée en arrière-lot de la rue de La Gare et son prolongement jusqu'au point de départ.

4. District électoral : **LES RIVERAINS**

En partant d'un point au bord du Lac St-Louis jusqu'à la rencontre du boulevard de Léry et de la limite nord-ouest du lot 5 141 706, longeant le boulevard de Léry jusqu'à la limite sud-ouest du lot 5 141 771, de cette limite jusqu'aux abords du lac Saint-Louis et, finalement, longeant les rives du lac jusqu'au point de départ.

5. District électoral : **DU MANOIR**

En partant d'un point situé à la rencontre du boulevard de Léry et de la limite nord-ouest du lot 5 141 771, cette limite nord, la limite municipale des rives du lac Saint-Louis, la limite nord-est du lot 5 141 556, le chemin du Lac-Saint-Louis jusqu'au boulevard René-Lévesque, le boulevard René-Lévesque jusqu'au boulevard de Léry, de ce point jusqu'au point de départ.

6. District électoral : **WOODLAND**

En partant d'un point situé à la rencontre du boulevard de Léry et de la limite nord-ouest du lot 5 141 771, cette limite nord, la limite municipale des rives du lac Saint-Louis, la limite nord-est du lot 5 141 556, le chemin du Lac-Saint-Louis jusqu'au boulevard René-Lévesque, le boulevard René-Lévesque jusqu'au boulevard de Léry, de ce point jusqu'au point de départ.
Le nombre d'électeurs compris dans chaque district électoral se détaille comme suit ;

DISTRICT ÉLECTORAL	ÉLECTEURS
De la Gare	378
Les Boisés	317
Bellevue	280
Les Riverains	286
Du Manoir	328
Woodland	397

Source : DGE 2024 - Découpage préliminaire

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Tout électeur peut faire connaître, par écrit, à l'Hôtel de Ville, au greffier, son opposition au projet de règlement dans les 15 jours de la publication de cet avis public. Advenant le cas où nous obtenons 100 oppositions, le conseil municipal sera dans l'obligation de tenir une assemblée publique aux fins d'entendre les personnes présentes sur le projet de règlement.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 12e jour de mois d'avril 2024

Michel Morneau MAP. urb.

Directeur général et greffier trésorier



Source : DGE 2024 - Découpage préliminaire

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

PAVAGE DE LA RUE DE LA GARE – AO2024-0429

La Ville de Léry demande des soumissions pour des travaux de pavage situé sur la rue de la Gare. Les travaux consistent sommairement à l'organisation de chantier ainsi que la gestion de la circulation, de changer le puisard en PEHD à triple parois intérieur et extérieur, de retirer le pavage existant, ajouter de la pierre concassée MG-20, ajouter de l'enrobé bitumineux conventionnels, raccorder le tout avec le pavage existant, ajuster les structures, ajouter des dos d'âne, marquer la chaussée, démolir les bordure existante et les reconstruire conformément pour finalement réfectionner la partie gazonnée.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus, à compter du 29 avril 2024, en s'adressant au Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO) sur le site internet à l'adresse suivante : www.seao.com. Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SÉAO. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'appel d'offres.

Toute soumission doit être présentée dans une enveloppe cachetée portant la mention « Ville de Léry – Pavage de la rue de la Gare – AO2024-0429 » et adressées au SERVICE DU GREFFE, Ville de Léry, 1, Rue de l'Hôtel-de-Ville, Léry, province de Québec, J6N 1E8.

Toute soumission doit être déposée physiquement au Service du greffe de la Ville de Léry, à l'adresse mentionnée précédemment, au plus tard à 10 h 00, le mardi 21 mai 2024. Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même lieu et au même jour, à compter de 10 h 01. L'heure officielle sera celle de l'horloge du responsable de l'ouverture des soumissions. Toute soumission reçue après la date ou l'heure indiquée sera refusée.

Pour obtenir tout renseignement relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit obligatoirement communiquer par courriel avec monsieur Michel Morneau, directeur général à la ville de Léry, à l'adresse suivante: Adresse courriel : dg@lery.ca

La Ville de Léry s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Elle n'assume aucune obligation ni frais envers les soumissionnaires.

Léry, le 29 avril 2024

Michel Morneau, Urb.
Directeur général et Greffier trésorier